



POURQUOI LA CGT KORIAN NE SIGNE PAS LES NAO 2019.

Nous étions pourtant clairs dans le préambule de nos revendications NAO 2019 :

« Les revendications des mouvements sociaux de ces derniers mois ont été dans leur majorité sur le pouvoir d'achat des salarié.es.

L'INSEE estime que les prix à la consommation ont augmentés de 1,2% sur les 12 derniers mois ; les prix de l'essence s'envolent ; l'électricité vient d'augmenter de 6% au 1 juin...

Le point Synerpa n'augmente pratiquement pas et ne parlons de la FHP...

Le pouvoir d'achat, notre pouvoir d'achat baisse.

L'entreprise se porte bien et les prévisions pour 2019 s'annoncent excellentes.

Nous grandissons, le développement est à son paroxysme : pour preuve les rénovations, les achats en France et à l'étranger.

C'est pour cela que les revendications de la CGT Korian porteront essentiellement sur une hausse des salaires conventionnels pour l'ensemble des salarié.es. »

La CGT ne peut pas signer un accord qui gèle les salaires,

La CGT ne peut pas signer un accord qui exclut les augmentations de salaire pour les AVS, ASH, commis de cuisine, serveur, lingère, éducateur, AMP, faisant fonction, secrétaire, maintenance... etc., pour ne retenir que trois métiers.

La CGT ne peut pas signer un accord qui va morceler la prime de treizième mois et ainsi leurrer les salariés sur une hypothétique avancée salariale.

La CGT ne peut pas signer un accord qui autorise un roulement sur 12 semaines et ainsi faire perdre aux salariés toutes heures supplémentaires.

La CGT ne peut pas signer un accord qui autorise une formation "tutorat" de 3 jours alors que la convention précise la nécessité d'au moins 40 heures de formation.

Cet accord est centré sur les directeurs d'établissements

Cela va leur permettre de palier aux difficultés de recrutement et/ ou remplacement grâce à l'augmentation du contingent d'heures supplémentaires, et une perte pour le salarié des récup en sus ,au delà de ce contingent..

Lors de la dernière réunion, la direction générale a dit qu'elle n'était pas pour aller au delà, en prenant comme argument la pénibilité...

En ce qui concerne l'exclusion des CDD de la grille de salaire, ils nous ont dit que c'était pour faciliter les recrutements en CDI , et que de toute façon les CDD avaient la prime de précarité...Au moins ils reconnaissent les salarié.es précaires !

Et que dire des salariés embauchés à partir de juillet 2017, qui ne verront pas leur salaire majoré de l'ancienneté, cela va t'il aider à garder ces salariés ? Et permettre de l'embauche à moindre coût et reconnaissance.

Les salariés, pour le moment, sont avec un ressenti que la direction enlève d'un côté, pour mettre de l'autre.

Même si certaines revendications font parties des revendications CGT, telles que la transformation des CDD en CDI (même si c'est un échec reconnu par la direction générale), la formation et apprentissage avec les partenariats Croix Rouge et Sodexo, l'égalité professionnelle Femme -Homme, aide au financement du permis de conduire...

la majeure partie des propositions de la Direction des 22 articles que composent cet accord NAO est jugée très insuffisante et est rejetée massivement par les représentants des salarié-e-s comme notamment :

- La réorganisation du travail en cycle de 12 semaines,
- La mensualisation de la prime du 13 -ème mois et sa pondération en fonction de l'ancienneté dans l'UES Korian...
- La nouvelle grille de rémunération à partir du 1er octobre pour seulement les AS, IDE et les cuisiniers en CDI...

À la vue des gros bénéfices engrangés par le groupe Korian,(numéro un européen des maisons de retraite)ces dernières années et de sa croissance constante, la CGT exige de meilleures conditions de travail, des augmentations significatives des salaires et plus d'équité dans les accords pour l'ensemble des salarié-es...